

LE PETIT CAMBONNAIS

BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE DE CAMBON

JANVIER 2025 - N°68



INVITATION

Vous êtes conviés le
17 janvier 2025 à 19h30,
salle polyvalente de Cambon
à l'occasion de la présentation
des vœux du Maire et de
l'équipe municipale.

**Bonne et heureuse
année 2025**

Votre mairie

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 -
12h00 et 13h30 - 17h

Mercredi : 8h30 - 12h00

Tél : 05 63 53 00 00

Email : Le secrétariat :

secretariat@mairiedecambon.fr

Vos élus : elus@mairiedecambon.fr

Site internet : <https://cambondalbi.com/fr/>

Page Facebook : [www.facebook.com/pg/
mairiedecambondalbi](https://www.facebook.com/pg/mairiedecambondalbi)

DANS CE NUMÉRO :

Édito	p 2
Conseil municipal	p 3
C2A	p 7
Environnement	p 8
Travaux	p 9
École	p 10
Ensemble pour Cambon	p 10
Le coin des associations	p 11
La vie à Cambon	p 12

ÉDITO

L'année 2024 se termine avec la réalisation du nouveau centre de loisirs, de l'aire de jeux devant la crèche. Les cheminements pour l'accès à la crèche ont été améliorés. Des arceaux à vélo ont été placés devant la crèche et face à la salle polyvalente, des plantations sont venues compléter les massifs sur la place des commerces..



Enfin, des travaux routiers pour améliorer la sécurité viennent d'être réalisés. La côte de Sottes a été élargie et accotements sécurisés, les écluses de la route du Lézert ont été pérennisées afin de ralentir la vitesse et le rétrécissement existant a été aménagé pour permettre le passage sécurisé des piétons et des vélos.

Le conseil municipal a validé le projet d'un city stade dont la création sera effective au cours du premier semestre 2025.

Je tiens à préciser que ces investissements ont pu se faire sans fragiliser les finances communales.

Je souhaite remercier l'ensemble de nos agents qui s'investissent au quotidien pour notre commune.

Enfin, je ne voudrais pas oublier les dirigeants des associations pour leur implication dans la vie à Cambon et les acteurs de la vie économique qui permettent à Cambon d'être une commune dynamique.

À un moment où nous sommes soumis à de nombreux sujets d'inquiétude, qu'ils soient internationaux ou nationaux, je tiens à apporter une touche d'optimisme et vous souhaite à chacune et chacun d'entre vous, tous mes meilleurs vœux de bonheurs partagés et de santé pour cette nouvelle année.

En attendant, pour fêter l'arrivée de la nouvelle année, nous vous invitons le vendredi 17 janvier à 19 h 30 aux vœux à la population qui auront lieu dans la salle polyvalente.

Très bonne année 2025 à tous !

Philippe Granier

Séance du 28 octobre 2024

Présents : L. Alberici, D. Albert, P.Calvet, C.Cocquart, N.Galliet, V.Gayral, A.Huc, I.Joany, S.Laurens, V.Palaffre, J-P.Pradel, J-P.Rayssac, M.Terral.

Excusés : K.Bizouard, F.Bonton, C.Chollet-Godard, C.Fabries, J-M.Nesen

Décisions du maire

- Décision n° 8 : signature d'un devis de la société Simlea pour le remplacement du caisson de ventilation à la salle polyvalente pour un montant de 1 705,82 € TTC.
- Décision n° 9: signature d'un devis de la société Albi Chauffage pour le contrat d'entretien de la pompe à chaleur et de la CTA de l'école du 1/09/2024 au 31/08/2025 pour 2 416,66 € TTC.
- Décision n° 10 : signature d'un devis de la société Rousseau Quincaillerie pour des rayonnages destinés à l'aménagement des placards du nouvel accueil de loisirs d'un montant de 1 113,74 € TTC.
- Décision n° 11 : signature d'un devis de l'entreprise Capuano pour la fourniture et la pose de portes de placard sous évier à la crèche pour un montant de 720,00 € TTC.
- Décision n° 12 : signature d'un devis de la société Circuit 81 pour l'achat d'une débroussailleuse pour un montant de 1 019,15 € TTC.
- Décision n° 13 : signature d'un devis de l'entreprise Capuano pour la fourniture d'un plan de travail et d'un habillage mural inox à la crèche d'un montant de 684,00 € TTC.

Convention "École et Cinéma"

Monsieur le Maire Propose au conseil municipal de renouveler la convention avec l'association *Média Tarn* représentée par sa présidente Madame Dominique Galaup-Pertusa.

Dans le cadre de la politique commune d'éducation artistique et culturelle au cinéma conduite au profit du jeune public, la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale a chargé, par convention triennale, la structure culturelle Média-Tarn de la coordination générale de l'action « Plan CinéTarn » déclinée en différentes opérations départementales dont celle dite « École et Cinéma » ainsi que, à compter de l'année scolaire 2023-2024, celle dite Maternelle au cinéma.

La présente convention définit l'engagement de la commune à participer aux coûts de gestion et d'organisation de ces opérations École et cinéma et Maternelle au cinéma engagés par Média-Tarn. La contribution financière municipale annuelle est fixée à 1,50 € par an et par élève inscrit à l'opération École et cinéma et (120 enfants) et 1 € par an et par élève inscrit à l'opération Maternelle au cinéma (53 enfants).

Il est proposé 3 projections par an pour le programme « École et Cinéma » et 1 projection pour le programme Maternelle au cinéma. Il conviendra d'inscrire cette dépense financière au BP 2025.

Rapport d'activité 2023 de la C2A

La présidente de la Communauté d'agglomération de l'albigeois (C2A) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de la C2A, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil municipal en séance publique. Avant de le transmettre à chaque commune de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, le Conseil communautaire a reçu communication du rapport d'activité 2023 et pris acte de son contenu le 24 septembre 2024.

Admissions en non-valeur

Monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Albi a adressé à la commune de Cambon la liste des créances irrécouvrables portant sur l'exercice 2022 pour le budget principal.

Les sommes qui n'ont pu être recouvrées concernent des titres de recettes, relatives à des factures de restauration scolaire, pour lesquels malgré les poursuites engagées et les relances effectuées, le service de gestion comptable d'Albi n'a pu obtenir de paiement de la part des tiers. Dans les 3 cas de la liste, les montants dus sont inférieurs à 100 €. Le service de gestion comptable d'Albi demande à la commune d'admettre en non-valeur les sommes d'un montant total de 78,15 €.

Identification de zones d'accélération

Afin de lutter contre le changement climatique, garantir la sécurité d'approvisionnement, baisser la facture énergétique des entreprises et des ménages, et atteindre l'objectif de neutralité carbone fixé par le Gouvernement en 2050, la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables promulguée le 10 mars 2023 fait de la planification territoriale une priorité. Pour ce faire, l'article 15 prévoit la définition par les communes de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (dites ZAER) où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. A ce titre, les communes peuvent adapter leurs zones d'accélération en fonction de la réalité de leur territoire et de leur potentiel d'énergies renouvelables. Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée pour la commune de Cambon du 15 juillet au 30 septembre 2024 par la mise à disposition d'un dossier et d'un registre de recueil des observations du public en mairie et sur le site internet. La définition de ces zones facilitera notamment l'obtention des autorisations d'urbanisme pour les porteurs de projets avec une instruction accélérée, ainsi que des incitations financières (bonus dans le cadre des procédures d'appel d'offre et modulation tarifaire). Ces zones d'accélération ne sont pas des zones exclusives : des projets pourront être autorisés en dehors.

À l'issue de la phase de concertation, Il est proposé d'instaurer des zones d'accélération sur l'ensemble de la commune pour les filières énergétiques suivantes :

- Solaire photovoltaïque sur toiture
- Solaire photovoltaïque avec ombrières
- Autre Solaire photovoltaïque
- Solaire thermique sur toiture

Le conseil municipale approuve ces zones d'accélération et autorise M. le maire à transmettre la présente délibération à la communauté d'agglomération de l'Albigeois afin qu'elle organise le débat en Conseil communautaire, et transmette au référent préfectoral les données cartographiques (SIG), via le portail cartographique national des énergies renouvelables.

Fonds de concours pour la construction de l'accueil de loisirs

La communauté a proposé d'acter la mise en place de fonds de concours d'investissement d'un montant de 10 M€ sur la période 2022 – 2025 soit 2.5 M€ à destination des communes. Dans le cadre du pacte financier et fiscal adopté lors du Conseil communautaire du 14 décembre 2021, la commune a demandé 42 500 € pour des opérations de rénovation énergétique des bâtiments communaux. Le conseil municipal autorise d'affecter le solde de l'enveloppe attribuée à la commune de Cambon pour la construction du nouvel accueil de loisirs.

Coût global de la construction du nouvel accueil de loisirs (marchés et travaux) : 1 098 178,02 €

Plan de financement :

-État	:
329 453,41 € (soit 30%)	
-Département	:
329 453,41 € (soit 20%)	
-Fonds de concours communauté agglomération de l'albigeois	:
239 692,00 € (soit 21,83%)	
-Commune	:
309 397,00 € (soit 28,17%)	

Décision modificative du budget 2024

Vu la délibération du conseil municipal du 4-12-2023 autorisant le versement d'une subvention de 11 000 € à l'association « familles rurales » pour le fonctionnement 2024 de la crèche « Pirouettes et Galipettes ». Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 octobre 2024 actant la signature d'un avenant à ladite convention afin de compléter le montant de la subvention de 30 000€. Il convient de modifier la section Fonctionnement du budget de la commune :

En Dépenses : Inscription des crédits nécessaires afin de verser une subvention complémentaire à l'association « famille rurales ». Diminution des crédits inscrits aux titres annulés sur exercices antérieurs (- 30000 €).

Choix entreprise city stade

Isabelle Joany a constitué un comité de pilotage « Aires de jeux » pour réfléchir globalement aux besoins d'aménagements d'aires de jeux sur la commune. Après la création d'une nouvelle aire de jeux devant la crèche, il est apparu la nécessité de créer un city stade, afin que les adolescents, notamment, puissent se retrouver et jouer ensemble,

Après avoir étudié les différentes possibilités de réalisation, il vous est proposé d'accepter les devis de :

- l'entreprise SPTM de 29 620 € HT, pour la réalisation des accès et de la plateforme pour accueillir la structure.
- l'entreprise Ovalequip pour un montant de 42 880 € HT pour la réalisation et l'installation du terrain multisports et 4 filets pare ballon.

Convention avec Familles Rurales

La Convention Territoriale Globale (CTG) a remplacé le Contrat Enfance jeunesse (CEJ) à compter du 1er janvier 2021. La convention triennale avec l'association Familles Rurales a été renouvelée à compter du 1er janvier 2024. La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a organisé une réunion pour échanger sur la situation financière de la crèche Pirouette Galipette qui a demandé un acompte anticipé de la Caf afin de dégager de la trésorerie. Cette réunion s'est déroulée en présence de la directrice de la crèche et de l'association Familles rurales à laquelle elle est affiliée. Une analyse de la situation de l'association est en cours mais il apparaît, d'ores et déjà, que le montant des subventions des collectivités n'est plus suffisant pour équilibrer le budget. Monsieur le maire propose au conseil municipal de modifier le montant de la subvention attribuée à l'association et, par conséquent, la convention entre la collectivité et Familles Rurales, qui définit les conditions dans lesquelles la Commune de Cambon apporte son soutien aux activités d'intérêt général de l'Association.

Afin de soutenir l'association Familles Rurales et à la condition qu'elle respecte toutes les clauses de la présente convention, la Commune s'engage à verser à l'Association dans le cadre de la CTG une subvention générale de fonctionnement dont le montant est porté à 41 000 € par an en complément du financement apporté par la CAF.

Questions diverses

M. Nesen, bien qu'absent au conseil municipal, a souhaité que soit évoqué un point : « *la situation dans l'immeuble à caractère social, situé place de la mairie, est dégradée, et continue de l'être. De multiples appels à l'aide de la part de locataires sont restés et restent encore sans réponse.* »

Le maire rappelle que le gestionnaire des logements sociaux est le bailleur social Soliha. Il rappelle également qu'il a toujours été disponible pour les locataires lorsqu'ils lui ont fait part de problèmes de voisinage, et s'est assuré d'avoir chaque fois les retours de toutes les parties. Soliha, en sa qualité de bailleur social, lui a précisé travailler sur ce sujet pour améliorer la situation de ses locataires.

Séance du 16 décembre 2024

Présents : L. Alberici, D. Albert, C.Cocquart, C.Fabries, N.Galliet, I.Joany, S.Laurens, V.Palaffre, J-P.Rayssac, M.Terral.

Excusés : K.Bizouard, F.Bonton, P.Calvet, C.Chollet-Godard, V.Gayral, A.Huc J-M.Nesen, J-P.Pradel

Décisions du maire

- Décision n° 14 : signature d'un devis de la société 2.S Protection incendie pour la maintenance annuelle des extincteurs pour un montant de 374,04 € TTC.

- Décision n° 15 : signature d'un devis de la société 2.S Protection Incendie pour le remplacement de 21 extincteurs (les extincteurs doivent être changés tous les dix ans) d'un montant de 2 132,42 € TTC.

- Décision n° 16 : signature d'un devis de la société 2.S Protection incendie pour du complément de matériel suite à la maintenance annuelle pour un montant total de 1 021,92 € TTC.

- Décision n° 17 : signature d'un devis de la société Circuit 81 pour l'achat d'un taille haie à batterie Husqvarna pour un montant de 510,00 € TTC.

- Décision n° 18 : signature d'un devis de la société Massol Espaces Verts pour la plantation et l'engazonnement des deux massifs du centre bourg pour un montant de 2 371,00 € TTC.

- Décision n° 19 : signature d'un devis de la société 3P pour l'installation d'un procédé de lutte sur appâts contre les termites autour de l'école pour un montant de 12 470,92 € TTC ainsi qu'un contrat de maintenance annuel pour un montant de 1 212,46 €.

CLECT 2025

La commission locale d'évaluation des charges transférées a pour mission de procéder à l'évaluation des charges transférées par les communes à un groupement ayant pour cadre fiscal la fiscalité professionnelle unique (FPU).

La CLECT s'est réunie le 27 novembre 2024 selon l'ordre du jour étaient les suivant :

- Intégration des conclusions du rapport quinquennal sur les attributions de compensation
- Périmètre des services communs
- Transfert de la compétence « enseignement musical et artistique dispensé par le conservatoire de musique et de danse du Tarn (CMDT) »

Le conseil municipal approuve le rapport 2024 de la commission locale d'évaluation des charges transférées présenté en annexe, ainsi que la modification de calcul des frais d'administration générale pour l'évaluation des charges transférées liées aux services communs finances, ressources-humaines et informatique. Cette modification conduit à une majoration de l'attribution de compensation de la commune de Cambon de 2 005 € à partir de 2024.

Détail du montant d'attribution de compensation de la commune de Cambon en fonctionnement :

-Prévisionnel 2024 : -182 006,47 €
-Définitif 2024 : -180 001,47 €
-Prévisionnel 2025 : -183 816,02 €

Autorisation du maire pour l'exercice 2025

Le vote du budget primitif 2025 devrait intervenir début avril 2025. Aussi l'assemblée délibérante autorise monsieur le maire dès le 1er janvier 2025 et jusqu'au vote du prochain budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, comme le prévoit l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales.

Le montant des dépenses réelles d'investissement inscrit au budget 2024 du budget communal hors chapitre 16 « remboursement d'emprunt » est de 937 312,02 €. L'autorisation de crédits 2025 jusqu'au vote du BP 2025 est donc de 234 328,01 € (soit 25% de 937 312,02 €), répartie sur divers chapitres :

- 10 : Dotations, fonds divers et réserves
- 21 : Immobilisations corporelles
- 252020424 : CLAE
- 252024425 : Requalification ancien centre de loisirs.

Avance subvention Village des Enfants

Le vote du budget n'intervenant que fin mars ou mi-avril, il est indispensable de prévoir de verser des avances sur les subventions qui seront votées dans le cadre du budget primitif 2025.

En effet, il convient de prendre ces dispositions pour permettre à certains partenaires associations de poursuivre leurs activités, d'honorer leurs échéances début 2025.

La convention avec l'association « Village des Enfants » prévoit une subvention de fonctionnement de 72 000 € versée en plusieurs acomptes. Il est apparu qu'un versement mensuel de 6 000 € était le plus adapté. En conséquence, il est nécessaire de prévoir une avance de 24 000 € (4 X 6000 €).

Avance subvention crèche « Pirouette et Galipette »

La convention avec l'association Familles rurales de Cambon qui gère la crèche « Pirouette Galipette » de Cambon prévoit l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 41 000 €. La convention prévoit un versement en quatre fois.

En conséquence, il est nécessaire de prévoir une avance d'un montant maximum de 30 750 €. Subvention de fonctionnement (chapitre 6) à verser avant le vote du budget 2025 sur le chapitre 65, article 65748.

Il est proposé au conseil municipal :
-d'autoriser le versement des avances sur subventions telles qu'elles figurent ci-dessus, le montant de la subvention attribuée étant repris dans l'annexe budgétaire relatif aux concours versés aux associations,
-d'imputer la dépense correspondante sur les crédits à inscrire au Budget primitif 2025 sur le chapitre 65, article 65748,
-d'autoriser le Maire (ou l'élu délégué) à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents lié à un accroissement saisonnier d'activité

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à recruter au maximum un emploi à temps complet dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent polyvalent pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 3 mois en application de l'article L.332-23-2° du code général de la fonction publique.



Enquête mobilité

La Communauté d'agglomération de l'Albigeois et la Communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefranchois réalisent, de mi-janvier à mi-avril 2025, une enquête mobilité afin de mieux connaître les pratiques de déplacements de leurs habitants.

L'enquête a pour objectif principal de recueillir des informations sur la mobilité quotidienne, l'utilisation des différents moyens de transport et les caractéristiques des résidents des deux territoires partenaires.

L'enquête a été confiée à la société IPSOS.

2 976 habitants sont concernés.

Un tirage au sort sera effectué parmi les personnes de plus de 5 ans et sélectionnera :

- 2 816 habitants de l'agglomération albigeoise,
- 160 habitants de la Communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefranchois.

Les personnes tirées au sort recevront un courrier les informant de l'appel d'un enquêteur d'IPSOS.



Comment se déroule l'enquête ?

Cette enquête consiste en des entretiens téléphoniques auprès des ménages tirés au sort. D'une durée de 20 minutes environ, les entretiens seront réalisés du mardi au samedi afin de recenser les pratiques de déplacements de la veille.

Les données personnelles collectées dans le cadre de cette enquête seront traitées dans le respect du Règlement Général sur la Protection de la Donnée (RGPD).

Pour plus d'informations : www.enquete-mobilite-grand-albigeois.fr

Le covoiturage du quotidien avec Karos

L'Agglo développe son service de covoiturage du quotidien. Frais d'essence partagés, pas de soucis pour se garer : c'est du stress et de la fatigue en moins ! Le covoiturage est aussi un moment de convivialité. Pour encourager cette pratique, la communauté d'agglomération de l'Albigeois continue l'expérimentation d'un service de covoiturage quotidien avec pour objectifs de réduire la congestion automobile, limiter la pollution atmosphérique et sonore mais également de soutenir le pouvoir d'achat des ménages.

L'Agglo a décidé de s'appuyer sur la solution de l'opérateur Karos, spécialiste du covoiturage domicile-travail. Concrètement, l'application mobile Karos est mise à disposition des habitants du Grand Albigeois et permet de proposer et réserver des trajets réguliers de covoiturage.

Le principe est simple, vos trajets sont financés par l'Agglo. Les trajets éligibles sont nécessairement sur le territoire de l'Agglo, le conducteur gagne 2 € par trajet et par passager et c'est gratuit pour le passager. Une assurance retour est également proposée au passager dans le cas où un trajet est annulé le jour même et qu'aucun conducteur n'est disponible.

Pour les trajets entrants ou sortants du Grand Albigeois, le dispositif régional de covoiturage prend le relais via l'application mobile Karos. Pour en savoir plus sur la tarification régionale, rendez-vous sur le site de la région Occitanie.

Téléchargez l'appli Karos et déclarez-vous passager, conducteur ou les deux (alternant). Indiquez votre trajet et vos horaires. L'appli vous met en relation avec d'autres covoitureurs qui empruntent le même itinéraire que vous.

Pour plus d'information, rendez-vous sur le site de Libéa Mobilité :

<https://www.libea-mobilites.fr/se-deplacer/mobilites-partagees/le-covoiturage>



Cambonnais, pour cette nouvelle année, essayez le covoiturage

Prolifération de frelons asiatiques

La prolifération des nids de frelons asiatiques « vespa velutina » fait craindre une multiplication très rapide du nombre de nids sur notre territoire. À ce jour, la commune de Cambon fait systématiquement détruire les nids situés sur le domaine public.



En période hivernale, les nids sont vides. Cependant, il est important de signaler tout nid à la mairie. À ce jour, la municipalité prend en charge les frais d'intervention et fait détruire les nids signalés et situés sur la commune.



Zone de biodiversité

Le verger municipal près du stade a vu le jour en décembre 2023 avec la plantation de plus de 800 arbres et arbustes. Les herbes ont profité des fortes pluies de l'année pour envahir ces plantations. C'est donc sous un beau soleil de novembre que quelques élus se sont réunis pour commencer à entretenir la zone de biodiversité qui en a bien besoin !



> TRAVAUX

Travaux côte de Sottes



La route est étroite, une voiture et un bus se croisaient difficilement et devaient empiéter sur les bas cotés, les rendant instables. Afin d'améliorer la sécurité des véhicules, un fossé a été partiellement busé, des drains ont été mis en place et une bordure a été installée pour protéger l'accotement de la chaussée.



Travaux route du Lézert



Le rétrécissement route du Lézert près du chemin du stade existant depuis plusieurs années, a été requalifié pour améliorer le cheminement piéton, tout en conservant sa fonction permettant de ralentir la circulation.

L'écluse provisoire qui avait été installée route du Lézert à l'entrée de Cambon a permis de déterminer l'emplacement et les dimensions de la structure. Elle a également permis de valider, après comptage et mesure des vitesses, la nécessité de son installation définitive.

Centre bourg



La place du centre bourg a été agrémentée de plantations le long des places de parking et des arceaux de stationnement pour vélos ont été installés derrière la crèche et devant la salle polyvalente.

Noël à l'école



La fin du premier trimestre scolaire rime l'arrivée de l'hiver. C'est le moment pour les écoliers de commencer les festivités de Noël à l'école. Différents ateliers sont organisés dans toutes les classes pour la confection de cartes et de décorations.

Cette année encore, l'école a participé au **Père Noël vert** en partenariat avec le Secours populaire français. L'occasion pour les enfants d'apprendre la solidarité en donnant livres et jouets aux enfants les plus démunis.



> ENSEMBLE POUR CAMBON

Le mot de la liste "Ensemble pour Cambon"

Chers Cambonnais,

La nouvelle année est toujours le moment propice où nous adressons à nos proches et à notre entourage des souhaits de santé et de prospérité matérielle. Cependant, assez souvent aussi, nous constatons que nos vœux ne se réalisent pas.

Et c'est particulièrement vrai au niveau collectif, la Paix entre les nations reste encore une chimère. C'est le constat que nous en faisons aujourd'hui.

Mais comment pourrait-il en être autrement lorsque l'on observe la réalité des conflits interpersonnels auxquels nous devons faire face au quotidien ?

Un exemple très concret : alors que nous sommes présents pour travailler, sous la devise de notre République : Liberté, Égalité, et surtout Fraternité, certaines personnes ne nous disent même pas bonjour lorsque nous nous réunissons ! Quelques-unes même nous attaquent verbalement et nous dénie le droit d'avoir une opinion ou tout simplement une sensibilité différente...

Dans la conscience populaire, on rapporte généralement que les personnes méchantes cachent souvent des personnalités malheureuses dans leur vie... Pourquoi donc leur en vouloir ?

Pour cette nouvelle année, prenons donc des résolutions collectives pour nous rapprocher de ces idéaux :

-Liberté : engageons-nous à défendre la liberté de chacun d'agir selon sa propre volonté tant que les droits d'autrui sont respectés, en particulier dans les enjeux sociétaux que nous soutenons ou pour les causes qui nous tiennent à cœur.

-Égalité : travaillons à promouvoir l'égalité des chances, celle des droits, des devoirs et des opportunités, dans les milieux où nous évoluons. Engageons-nous dans des actions concrètes, par exemple le bénévolat.

-Fraternité : cultivons des liens de solidarité et d'entraide, de respect, en tissant des relations plus profondes avec ceux qui nous entourent ou tout simplement de bonne éducation.

En gardant ces valeurs à l'esprit, ne serait-il pas possible de transformer des relations humaines désolantes en espoirs et en actions positives ?

Que cette nouvelle année soit donc l'occasion de renforcer notre attachement à notre devise républicaine et à ses valeurs. Nous vous souhaitons une très Bonne et Heureuse Année à tous !

Vous pouvez toujours nous écrire. Notre BAL : ensemblepourcambon@laposte.net

Jean-Marc Nesen, Viviane Gayral.

Cambon loisir et découverte

Bonne et Heureuse Année à tous !

Voici les activités que nous vous proposons pour ce premier semestre. Le montant de l'adhésion est toujours de 18 € par personne.

Nous serons heureux de vous accueillir.

Pour participer : N'hésitez pas à prendre contact avec nous.

Jean-Marc NESEN 07.69.87.36.76

Ghislaine FAVARON 06.31.57.12.44

Viviane GAYRAL 06.25.16.09.75

Jeanmarc.nesen@free.fr



TC Cambon



Tous les membres du TCC vous présentent leurs vœux les plus chers pour cette nouvelle année !

Après une année 2024 riche en actualités (école de tennis, soirée du club, titre départemental pour nos séniors 1), 2025 devrait permettre d'installer le club dans le giron du tennis départemental comme étant l'une de ses locomotives. Notre ambition étant de poursuivre notre développement sur les plans humains, sportifs et structurels. Nous continuerons de nous appuyer sur les personnes de confiance qui composent le bureau actuel, sur nos éducateurs qui initient les jeunes pousses du club aux techniques de jeu tout en leur inculquant les valeurs de respect et de sportivité, sur nos partenaires qui nous donnent l'élan financier pour faire aboutir nos projets et sur les différentes institutions qui nous font confiance (Mairie de Cambon, Comité du Tarn de tennis, FFT et ligue Occitanie).

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé des résultats sportifs enregistrés par nos différentes équipes tout au long de la saison mais l'actualité du moment est l'organisation de notre prochaine soirée *Karatruffade* programmée cette année le 1er février. Cette manifestation « made TCC » rencontre depuis 10 ans maintenant un succès fou c'est pourquoi nous vous recommandons d'ores et déjà de cocher sur vos agendas cette date et d'appeler Corinne au **06.72.03.51.03** qui se chargera d'enregistrer votre réservation.

À très vite pour de nouvelles informations.

<p>Dimanche 26 Janvier à 14 H Salle Polyvalente Grand LOTO de Cambon : Nombreux Bons d'Achats. Tombola.</p>
<p>Jeudi 13 Février à 14 H Salle Polyvalente Exposé avec diapositives : 'Une Croisière en Méditerranée', Port-Leucate, la Sardaigne, la Sicile, les îles Eoliennes, l'ouest Italie, l'île d'Elbe, Cagliari, Palerme, Pompéi... Tous les adhérents sont invités. Puis Goûter à 16 H offert par le club.</p>
<p>Jeudi 6 Mars à 11 H Date limite d'inscription 10 février ASSEMBLEE Générale du Club de CAMBON et REPAS de Printemps : Prix du repas 28 € - 10 € pris en charge par le club = 18 € le repas / adhérent</p>
<p>Jeudi 24 Avril : RDV parking École Cambon : 8 H 15 Date limite d'inscription 10 mars Journée Aveyron : Visite guidée du Château Renaissance de Bournazel entièrement rénové et ses jardins classés, Déjeuner, Puis visite guidée du village de Belcastel. Prix 79 € - 5 € pris en charge par le club = 74 € /adhérent</p>
<p>Mardi 13 Mai : RDV parking École Cambon : 14 H « La Belle Histoire de la Comédie Musicale » Théâtre des Lices Albi Durée 2 H - Prix 26 €. Le transport en bus est pris en charge par le club.</p>
<p>Jeudi 22 Mai : Covoiturage RDV parking École Cambon, Départ 8 H Date limite d'inscription 5 mai Journée Découverte : Ancien Fort de Boissezon (XI -ème siècle), le « Militarial » présente ses collections portant sur les conflits armés du XXème siècle. Marche, suivie d'un pique-nique et visite du Musée...</p>
<p>Jeudi 29 Mai à 16 H Goûter au local du Club : tous les adhérents sont invités Ceux qui le souhaitent apportent un gâteau ou une boisson.</p>
<p>Mardi 10 Juin : RDV parking École Cambon, Départ 7 H. Date limite d'inscription 1er mai Journée Périgord Noir : Balade en gabarre à La Roque Gageac, puis Visite du château de Joséphine BAKER et promenade dans les jardins, déjeuner périgourdin au château des Milandes, suivi d'un Spectacle de rapaces en liberté. Prix 89 € - 10 € pris en charge par le club = 79 € / adhérent</p>

AFPO

Mercredi 18 décembre, toutes les catégories de l'école de foot se sont réunies pour fêter la fin d'année avec une auberge espagnole. Et tous les enfants ont reçu un Père Noël en chocolat !

Un super moment de partage pour cette École de Foot en pleine progression !

Prochain rendez-vous : samedi 11 janvier pour la traditionnelle dégustation de galette des rois.



Commémoration du 11 novembre

La cérémonie commémorative de l'armistice de 1918 s'est déroulée au monument aux morts le mardi **12 novembre à 17h**. De nombreux enfants de l'école et leurs enseignantes étaient présents lors de ce moment solennel.



Neurogel en marche



La soirée au profit de l'association Neurogel en marche se déroulera samedi 5 avril à 19h30 avec un repas suivi d'un bal à la salle polyvalente de Cambon.

L'association a pour objectif de développer une cure à la paralysie accessible au plus grand nombre.

ENSEMBLE POUR UN TRAITEMENT CONTRE LA PARAPLÉGIE ET LA TÉTRAPLÉGIE.

Ô poulet à dorer

Nous sommes la rôtisserie, Ô POULET À DORER.

À partir du **7 janvier 2025** vous pourrez nous retrouver tous les mardis à partir de 16H à côté de l'école.

Nous cuisons des poulets, jambonneaux, jambonnettes de dinde et bien d'autres spécialités.

Vous pouvez nous contacter au 06.44.83.66.47.



Distribution de chocolats

Comme chaque année, le CCAS de Cambon est venu présenter ses vœux à nos aînés cambonnais et leur a offert, à cette occasion un cadeau gourmand. Ce geste symbolique témoigne du souci de la commune d'apporter un peu de douceur aux plus âgés d'entre nous.



CALENDRIER DES COLLECTES 2025 CAMBON

Présentez votre conteneur sur le trottoir en bordure de route, poignée côté route. Sortez vos bacs la veille de la collecte, à partir de 20h.

MERCREDI
Collecte des ordures ménagères toutes les semaines (sacs fermés dans le bac).

VENDREDI
Collecte sélective une semaine sur deux (emballages et papiers en vrac, non embollés, dans le bac).

Janvier	Février	Mars	Avril
L M M J V S D	L M M J V S D	L M M J V S D	L M M J V S D
1 2 3 4 5	1 2	1 2	1 2 3 4 5 6
6 7 8 9 10 11 12	3 4 5 6 7 8 9	3 4 5 6 7 8 9	7 8 9 10 11 12 13
13 14 15 16 17 18 19	10 11 12 13 14 15 16	10 11 12 13 14 15 16	14 15 16 17 18 19 20
20 21 22 23 24 25 26	17 18 19 20 21 22 23	17 18 19 20 21 22 23	21 22 23 24 25 26 27
27 28 29 30 31	24 25 26 27 28	24 25 26 27 28 29 30	28 29 30
Mai	Juin	Juillet	Août
L M M J V S D	L M M J V S D	L M M J V S D	L M M J V S D
1 2 3 4	1	1 2 3 4 5 6	1 2 3
5 6 7 8 9 10 11	2 3 4 5 6 7 8	7 8 9 10 11 12 13	4 5 6 7 8 9 10
12 13 14 15 16 17 18	9 10 11 12 13 14 15	14 15 16 17 18 19 20	11 12 13 14 15 16 17
19 20 21 22 23 24 25	16 17 18 19 20 21 22	21 22 23 24 25 26 27	18 19 20 21 22 23 24
26 27 28 29 30 31	23 24 25 26 27 28 29	28 29 30 31	25 26 27 28 29 30 31
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L M M J V S D	L M M J V S D	L M M J V S D	L M M J V S D
1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4 5	1 2	1 2 3 4 5 6 7
8 9 10 11 12 13 14	6 7 8 9 10 11 12	3 4 5 6 7 8 9	8 9 10 11 12 13 14
15 16 17 18 19 20 21	13 14 15 16 17 18 19	10 11 12 13 14 15 16	15 16 17 18 19 20 21
22 23 24 25 26 27 28	20 21 22 23 24 25 26	17 18 19 20 21 22 23	22 23 24 25 26 27 28
29 30	27 28 29 30 31	24 25 26 27 28 29 30	29 30 31

JOURS FÉRIÉS : pas de collecte, rattrapage le samedi suivant.

Un doute, une question ? Un bac abîmé ? Besoin d'un composteur ?
 Contactez le service Gestion des déchets : 05 63 76 06 07 ou collecte.selective@grand-albigeois.fr

CITEO

Le calendrier papier n'est plus distribué par l'agglomération et n'est pas disponible en mairie. Vous pouvez le retrouver sur le site de la C2A ou découper celui proposé ici.

Publication de la commune de Cambon

4 place de la mairie - Tél. 05 63 53 00 00 ; Email : secretariat@mairiedecambon.fr ; Site internet : <https://cambondalbi.com/fr/>
 Directeur de publication : Philippe Granier ; Rédaction et mise en page : Commission communication
 Impression : Janvier 2025 - Tirage : 950 exemplaires